

---

Adresse des citoyens de la commune de Pont-Aven, district de Quimperlé, qui envoient le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la plantation d'un nouvel arbre de la liberté, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens de la commune de Pont-Aven, district de Quimperlé, qui envoient le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la plantation d'un nouvel arbre de la liberté, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 227-229;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29152\\_t1\\_0227\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29152_t1_0227_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

que la durée du monde; la reconnaissance nationale vous attend à la fin de votre glorieuse carrière et la renommée embouchant sa trompette, prônera vos noms dans les quatre parties du globe.»

RICAUT (présid.), DAUGAS (secrét.),  
LABOUBÉE (secrét.).

### 32

Le directoire du district de Nyons, département de la Drôme, annonce à la Convention nationale, qu'un immeuble d'émigré, situé dans la commune de Laroche, estimé 8,910 liv. et distribué en 12 lots, et vendu à autant de pères de famille, a été porté à 26,450 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (1).

### 33

L'agent national du district de Perpignan fait passer à la Convention deux arrêtés pris par l'administration du district, relativement aux ci-devant églises et aux objets de luxe et d'utilité qu'elles pourroient renfermer. Il envoie aussi copie d'une lettre circulaire adressée à toutes les communes du district pour leur inspirer le saint amour de la liberté, et leur rappeler qu'elle doit être l'unique idole des Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Perpignan, 15 vent. II] (3).

Les deux arrêtés que je te transmets, l'un en date du 9 pluviôse et l'autre du 3 ventôse, te prouveront, Citoyen président, que l'administration du district de Perpignan ne néglige aucun moyen pour éclairer le peuple, le ramener aux principes sacrés de la Raison éternelle, ôter tout espoir aux fanatismes sans jeter l'épouvante dans l'âme des fanatisés. L'exécution du dernier de ces arrêtés portera sur l'autel de la Patrie une offrande de 40 000 liv. au moins. Les municipalités s'exécutent; je compte faire l'envoi dans le courant de la décade.

Je t'annonce avec plaisir qu'il n'y a plus de ministres du culte catholique dans les ci-devant paroisses de Perpignan; elles étaient au nombre de quatre. Les communes de mon district vont bientôt suivre un si bel exemple et renvoyer tous ces conspirateurs; ça va et ça ira.

Je te fais aussi passer copie d'une circulaire que j'ai adressée aujourd'hui à toutes les communes de mon district pour leur inspirer le saint amour de la liberté et leur rappeler qu'elle doit être l'unique idole des Français. Vive la Montagne.»

Ardoise BASTU.

(1) P.V., XXXV, 24. M.U., XXXVIII, 328; Mon., XX, 174; Débats, n° 567, p. 335; B<sup>in</sup>, 17, 19 et 25 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); C. univ., 22 germ.

(2) P.V., XXXV, 24. B<sup>in</sup>, 23 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); C. Eg., n° 597, p. 51

(3) C 298, pl. 1039, p. 7.

### 34

Les citoyens de la commune de Pont-Aven, district de Quimperlé, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, et lui envoient le procès-verbal de la fête qu'ils ont célébrée à l'occasion de la plantation d'un nouvel arbre de la liberté, époque où ils se sont empressés de prêter de nouveau serment d'exécution aux lois, de fidélité entière aux lois de la République, et de ralliement éternel à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pont-Aven, 12 pluv. II] (2).

« Citoyen président,

Nous t'adressons, une copie du procès-verbal de l'assemblée primaire tenue dans notre petite commune le décadi 30 nivôse dernier. Nous te prions d'en faire part à la Convention nationale qui, comme toi, ne verra sûrement pas sans quelque intérêt qu'une étincelle du feu électrique parti du Mont Sacré, est venue jusqu'à notre hameau, où la Convention a autant de zèle que de têtes.»

FRAPER (secrét.), LE PENNEC (scrutateur),  
AUMONT (secrét.), DÉCOURBES (présid.), P. LE  
GORGEU (scrutateur).

[P.V. de la séance du 30 vent. II.]

La séance s'est ouverte par la publication de la loi du 14 frimaire, relative au gouvernement provisoire et révolutionnaire, dont la lecture donnée par le maire a été accueillie des plus vifs applaudissements. Les mêmes applaudissements ont également couvert la lecture qui a été donnée du décret du 4 de ce mois relatif à la prise de Toulon l'infâme.

Le maire a ensuite annoncé à l'assemblée que la convocation avait pour effet: 1°) d'élire un agent national que demeurerait chargé des fonctions ci-devant attribuées au procureur de la commune dont le titre est supprimé par la loi du 14 frimaire dernier; 2°) d'établir dans le sein de la commune une Société populaire destinée à propager les principes sacrés de la Liberté et de l'Egalité, et à faciliter aux autorités constituées les moyens d'exécuter plus promptement les lois révolutionnaires.

Pour parvenir à remplir ces deux objets, l'assemblée se constituant a nommé pour son président le c<sup>n</sup> Hilaire Pierre Décourbes, pour secrétaire le c<sup>n</sup> Jean-Marie Aumont, et pour scrutateurs les c<sup>ns</sup> Pierre Legorgeu, Alexis Fraper et François Penne. Tous les élus se sont incontinent placés au bureau, après avoir individuellement prêté, en présence de l'assemblée, le serment de fidélité à la République une et indivisible, à la Liberté et à l'égalité sociale, de haine à la tyrannie et au fédéralisme, enfin de remplir en vrais républicains les fonctions importantes qui viennent de leur être déléguées.

L'assemblée ainsi constituée a procédé sur le champ à l'élection d'un agent national par le

(1) P.V., XXXV, 24. B<sup>in</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n° 568, p. 348. Voir ci-dessus, 15 germ., n° 24.

(2) C 298, pl. 1039, p. 8 et p. 4.

moyen d'un scrutin dont le résultat proclamé par le secrétaire, a appris que le c<sup>n</sup> Florentin Pierre Maurice avait réuni la pluralité absolue des suffrages. L'assemblée, applaudissant à ce choix, a reçu le serment du nouvel élu auquel elle a fait donner l'accolade fraternelle par son président.

Cette première nomination consommée, l'assemblée délibérant sur le mode dont elle userait pour former la Société populaire, a arrêté qu'il serait nommé au scrutin et à la pluralité relative des suffrages un premier noyau composé de six citoyens seulement; que les six premiers élus formeroient entre eux un second noyau de six autres individus, que ces deux noyaux réunis seroient chargés de faire les règlements de la Société et d'y admettre ou d'en rejeter les citoyens qui se présenteraient pour en faire partie. Le mode de formation ainsi déterminé, l'assemblée a formé un second scrutin, dont le dépouillement a indiqué pour le premier noyau de la Société populaire, les citoyens ci-après : Alexis Fraper, Pierre Gorgeu père, Jean Marie Aumont, François Pennec, Pierre K. Sulec et Pierre-Maurice Boilesve. Sur l'invitation de l'assemblée, les six nouveaux élus, après avoir prêté leur serment, se sont retirés pour procéder à la nomination du second noyau.

Sur l'observation du maire que la municipalité avoit disposé toutes choses pour faire célébrer dans le jour une fête civique en mémoire des glorieux succès de nos armées sur tous les points de la République, et notamment de la reprise de cette cité perfide dont le nom ne passera qu'avec horreur à la postérité, et sur sa motion de distinguer dans cette cérémonie civique d'une manière honorable quelconque, le c<sup>n</sup> Pierre Jean Levaché, blessé dans une de nos premières actions contre les brigands de la Vendée, l'assemblée a arrêté de lui donner, sur l'autel de la Patrie par les mains de son président, une couronne civique qui pendant la marche sera portée sur un brancard par les sans-culottes Villedieu,, Gerbe, Perron et Pinson.

Les six citoyens nommés pour former le 1<sup>er</sup> noyau de la Société populaire dans la salle on demandé la parole pour annoncer à l'assemblée que les six coopérateurs qu'ils se sont choisis sont : Hilaire Pierre Décourbes, Antoine Clauze, Pierre Jean Levaché, Thamec Limbourg, Charles Gerbe, Ch. Julien Joseph Prouhet.

Après avoir reçu le serment de ces six derniers élus, l'assemblée, sans rompre sa séance, s'est levée en masse, et précédée d'une musique champêtre, et ayant à sa tête 40 jeunes citoyennes vêtues de blanc et ceintes d'un cordon aux couleurs, elle s'est rendu en chantant des hymnes patriotiques jusques sur la place de l'Égalité, où aux vives acclamations de tout le cortège et au bruit d'une décharge d'artillerie, il a été implanté un nouvel arbre de la liberté, après la plantation duquel le président, monté sur un autel dressé pour la cérémonie, a posé une couronne civique sur la tête du c<sup>n</sup> Pierre Jean Levaché auquel il a donnée au nom de la commune le baiser de la fraternité. A l'invitation de ce dernier, sa couronne a successivement passé sur les têtes des c<sup>ns</sup> Pinson et Perron qui avoient partagé avec lui l'honneur de combattre des premiers les brigands de la Vendée. Après avoir prononcé un discours analogue

à la circonstance, le président, à la face du ciel, et tous les citoyens avec lui, ont prêté le serment d'exécration aux rois et à tous leurs vils suppôts, de fidélité entière aux loix de la République française, une et indivisible, de ralliement éternel à la représentation nationale, enfin de plutôt mourir que de jamais retomber dans les liens du despotisme que la France a su rompre avec une si glorieuse énergie. Au silence religieux, qui a régné pendant la prestation de ce serment sacré a succédé la bruyante explosion de l'artillerie des forts, suivie des cris d'allégresse si chers aux Français : Vive la République ! Vive la Convention nationale, Vive la Montagne ! Vivent les sans-culottes !

Après une ronde autour de l'arbre de la Liberté, les citoyens se sont retirés pour prendre part à un banquet frugal et civique, dans lequel on a successivement porté des toasts à la prospérité de la République française une et indivisible, au succès de ses armes sur tous les points du globe, à la salutaire énergie de la Convention nationale, à la propagation universelle de ses principes de raison, de liberté et d'égalité, à la destruction de tous les genres de tyrannie et d'aristocratie, enfin aux mânes de Marat et de Pelletier, apôtres de la Liberté et victimes de leur amour ardent pour elle. A la sortie du banquet, les républicains qui le composoient, suivis de tous les autres citoyens et citoyennes, se sont réunis sur la place de l'Égalité où, aux bruyantes acclamations de tous, a été brûlé un mannequin représentant le tyran paré de diplômes royaux et féodaux dans un bûcher que la municipalité avait fait dresser à cet effet. Pendant que les flammes consumoient ainsi les signes revendicatifs de la royauté et de féodalité, les citoyens et citoyennes dansoient une ronde autour du bûcher, et faisoient retentir l'air des cris répétés de Vive la République, la liberté et l'égalité. Lorsque les flammes ont eu tout consommé et que les cendres en ont été dispersées et jetées au vent par le président et les assistants, des citoyens, pour couronner cette belle journée, ont demandé que l'assemblée se réunît de nouveau au lieu de sa séance du matin de ce jour. Cette réunion s'est opérée sur le champ et les officiers de l'assemblée ayant pris leurs places ordinaires au bureau, l'un d'eux a dit :

« Républicains,

« Cette Montagne si calomniée que des ennemis de votre bonheur nous représentoient naguère comme un repaire de brigands forcenés qui songeaient à usurper le trône qu'ils avoient si glorieusement renversé pour y faire régner le despotisme avec eux. Cette Montagne que l'on vous peignoit, il y a six mois comme un ramas de factieux qui vouloient proscrire toutes les vertus et couronner tous les vices. Eh ! bien citoyens, sans cette Montagne immortelle, que serions-nous aujourd'hui ? Les vils esclaves de despostes coalisés pour anéantir notre République nasante, et avec elle la liberté du peuple français. C'est elle, oui c'est elle qui, par son énergie, a sauvé la chose publique; c'est elle seule qui, par la sévérité de ses mesures, a fermé pour jamais le gouffre affreux que le

» fédéralisme avait ouvert sous nos pas; c'est elle qui a fait aujourd'hui pâlir sur leurs trônes tous les tyrans du monde; c'est elle enfin, qui délivrera dans peu tous les malheureux humains. Hâtons-nous donc, citoyens de lui exprimer les témoignages de notre admiration et de notre reconnaissance. S'il était quel- qu'un parmi nous qui eut pu ajouter un seul instant foi aux calomnies atroces que la mal- veillance s'est plu à répandre contre elle, qu'il s'empresse de réparer cette erreur fu- neste en concourant avec nous à la féliciter sur ses travaux immortels, et à l'inviter à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle n'ait anéanti tous ses ennemis qui sont aussi les nôtres. »

En applaudissant à cette motion, l'assemblée s'est levée toute entière pour voter des remerciements à la Convention nationale sur l'énergie salutaire qu'elle a montrée dans des circonstances périlleuses où elle a trouvé la chose publique, et pour l'assurer qu'elle adhère à tous ses décrets et nommément à celui du 14 frimaire dernier; enfin pour l'inviter à rester à son poste pendant qu'elle croira la République en péril. L'assemblée a en outre arrêté que copie du procès-verbal de ses séances sera envoyée au président de la Convention nationale, à son Comité de correspondance, à la Société populaire séante aux Jacobins de Paris, ainsi qu'à celles de Quimperlé, Quimper, Lorient, Brest, Concarneau et autres, avec prière d'accorder à celle de Pont-Aven un diplôme d'affiliation. Avant de lever la séance, le président a annoncé que ceux qui voudraient prendre part aux plaisirs de la fête, trouveraient sur la place de l'Égalité, musettes et rafraîchissements. Tous ayant témoigné le désir d'y prendre part, l'assemblée s'est levée après avoir chanté des hymnes consacrés à la liberté. Signé : Décourbes (présid.), Aumont (secrét.), Georges Fraper et Pennec (scrutateurs).

P.c.c : AUMONT (secrét.)

### 35

**Le juge de paix de la commune de Fronton, district de Toulouse, félicite la Convention nationale de la découverte des complots des ennemis du peuple; il l'invite à rester à son poste, et à continuer d'anéantir les conspirateurs et les intrigants.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Fronton, 3 germ. II] (2).

« Législateurs,

Le plus noir des attentats avoit été tramé contre la Liberté par des hommes vils et corrompus qui s'étaient couverts du manteau du républicanisme. La Convention nationale étoit désignée pour première victime. On avoit préparé de nouveaux fers au peuple français et le coup fatal étoit prêt d'éclater. Quelle atrocité ! quelle horreur ! Législateurs, vous avez déjoué ce complot affreux; vous avez découvert les conspirateurs et la Liberté est sauvée. Grâce vous soient rendues ! Libérateurs du peuple fran-

çais ! restez toujours fermes à votre poste. Continuez de frapper de grands coups. Le bon peuple de Paris qui ne cesse de veiller sur vos précieux jours, vous secondera; que la justice et la probité soient partout à l'ordre du jour.

Guerre à mort aux tyrans. Guerre à mort aux conspirateurs, Guerre à mort aux fripons. S. et F. »

FERRAN.

### 36

**Le chef de la brigade des sans-culottes, commandant à Cannet, à l'armée des Pyrénées-Orientales, fait part à la Convention nationale qu'il vient d'envoyer une caisse contenant l'argenterie et galons de la ci-devant église de Cannet : le contenu a été estimé 18,000 l. Il fait part aussi des bonnes dispositions ou se trouvent les deux bataillons, qui attendent avec impatience le moment de combattre les satellites des tyrans.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Cannet, 6 germ. II] (2).

« Guerre aux traîtres, aux lâches et aux intrigants.

Je viens de mettre à la messagerie, Citoyen président, une caisse à ton adresse, emballée d'une toile blanche, le cachet P.B., contenant l'argenterie et galons de la ci-devant église de Cannet; elle pèse brut 58 liv. et a été estimée 18 000 liv.

Salut à la République. »

GLAIGAUD.

#### *Armée des Pyrénées-Orientales*

« Convention nationale; Montagne d'où part la foudre qui écrase les tyrans et les imposteurs écoute le récit de ce qui s'est passé à Cannet le 26 ventôse l'an 2 de la République française, une et indivisible.

Le représentant Milhaud, les généraux Dugommier, Dagobert, Sauret et leurs adjudants, tous braves sans-culottes, sont venus ici passer en revue deux bataillons vraiment républicains, qui ont combattu, soit ici, soit à Toulon. Dans un discours dicté par l'enthousiasme, Milhaud a peint l'amour ardent de la patrie, la haine des tyrans, les lauriers de la victoire et la reconnaissance nationale. Les cris mille fois répétés de Vive la République ont prouvé que nos combattants étoient animés du même feu.

Il existoit dans cette commune un autel à la superstition, des vases dits sacrés, des ornements, Milhaud qui veut remplacer tous les cultes par celui de la Raison, a fait brûler au pied de l'arbre de la Liberté ces statues. Ainsi ont disparu ces objets du culte trop souvent honorés des faibles et des crédules à la place de la Divinité. Les vases sont précieux, les galons des ennemis aussi, ils doivent enrichir le trésor national. Si je suis chargé de te les envoyer, il y a deux calices, un ciboire, dans lesquels nous avons fait mainte et mainte libation, pour prou-

(1) P.V., XXXV, 24.

(2) C 298, pl. 1039, p. 10.

(1) P.V., XXXV, 25. B<sup>in</sup>, 28 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) C 297, pl. 1023, p. 3 et 4.